

Partenariats stratégiques pour la créativité culturelle et artistique

Contexte

La crise du COVID 19 a particulièrement touché les secteurs culturel et créatif.

Secteurs éducatifs ciblés :

- Enseignement scolaire
- Education des adultes

Objectifs :

- Engager des organisations dans les domaines de l'éducation formelle, informelle et non formelle, ainsi que celles des secteurs créatifs et culturels, afin de stimuler la conscience européenne et de donner aux personnes des générations actuelles et futures, quel que soit leur milieu social et culturel, les moyens de devenir des innovateurs performants dans leur environnement local ;
- Doter les jeunes et les adultes des outils et des compétences nécessaires pour trouver des solutions créatives et innovantes afin de faire face à des risques et à des défis sociétaux sans précédent, ainsi que de dévoiler des opportunités qui peuvent être recherchées dans un contexte critique ;
- Améliorer le développement des aptitudes et des compétences qui renforcent la créativité ;
- Stimuler la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail qui soutient le potentiel créatif des jeunes, contribuant ainsi à la reprise des secteurs culturel et créatif ;
- Renforcer la coopération intersectorielle en mettant l'accent sur la créativité, la citoyenneté européenne et la sensibilisation culturelle de tous les citoyens ;
- Améliorer l'inclusion sociale par les arts, en favorisant des approches participatives et un dialogue interculturel innovants qui relient les acteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse aux organisations de base du secteur culturel et créatif.
- Contribuer à relever les grands défis sociétaux auxquels les secteurs culturel et créatif sont confrontés à la lumière de cette crise mondiale, mais aussi à saisir les opportunités que cette crise a fait naître pour eux ;
- Compléter les efforts visant à aider les secteurs culturel et créatif à sortir de la crise en termes de reprise verte, plus numérique et plus résistante, contribuant ainsi également aux priorités stratégiques de l'UE.

Priorité : Développement des compétences et inclusion par la créativité et les arts

La priorité sera accordée aux activités éducatives et à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'apprentissage informel et non formel et à l'animation de jeunesse (y compris l'animation numérique) avec une composante culturelle et créative pour aider les jeunes générations et les professionnels à acquérir des aptitudes et des compétences, y compris des compétences numériques, qui renforcent la créativité dans l'éducation, ainsi que pour stimuler la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation de jeunesse qui soutient le potentiel créatif des jeunes, contribuant ainsi à la résilience des secteurs culturel et créatif. La priorité sera accordée aux actions qui peuvent contribuer à la création d'emplois, au développement durable et à l'inclusion sociale par les arts, en favorisant des approches participatives et un dialogue interculturel novateurs reliant les acteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse aux organisations des secteurs culturel et créatif.

Les projets peuvent se concentrer sur d'autres priorités horizontales ou sectorielles définies dans la section concernant les "Partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse" dans le guide du programme Erasmus + 2020 publié le 05/11/2019.

Type d'activités possibles à titre d'exemples :

- Activités qui renforcent la coopération et la mise en réseau entre les organisations ;
- Expérimentation et/ou mise en œuvre de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- Activités qui facilitent la reconnaissance et la validation des connaissances, des aptitudes et des compétences acquises par l'apprentissage formel, non formel et informel ;
- Activités de coopération entre les autorités régionales pour promouvoir le développement des systèmes d'éducation, de formation et de jeunesse et leur intégration dans les actions de développement local et régional ;
- Activités visant à mieux préparer et déployer l'éducation et la formation des professionnels aux défis de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans l'environnement d'apprentissage.

Types d'activités en réponse à la situation générée par le covid-19 :

- Activités liées au renforcement de tous les aspects de la créativité dans l'éducation formelle et non formelle, en améliorant le développement des aptitudes et des compétences ;
- Mesures visant à accélérer la transformation numérique et l'utilisation des moyens numériques pour s'adapter à la manière dont les produits, les biens et les événements culturels sont créés, gérés, diffusés, consultés et consommés ;
- Activités visant à promouvoir la citoyenneté active et l'inclusion sociale par les arts, en particulier chez les jeunes ;
- Activités visant à cultiver les talents et à encourager l'esprit d'entreprise (y compris l'entrepreneuriat social) dans les domaines culturel et créatif ;
- Outils et ressources d'apprentissage, du matériel, des cours et des modules de formation pour favoriser la créativité, la culture et le multiculturalisme ;
- Initiatives artistiques et culturelles ayant une dimension éducative ou visant à sensibiliser aux questions sociétales et européennes (pièces de théâtre, expositions, spectacles musicaux, forums de discussion, etc.);
- Activités visant à établir ou à renforcer des réseaux et de nouveaux modèles de collaboration (notamment par des moyens virtuels) stimulant l'engagement interculturel et l'épanouissement de l'esprit créatif des citoyens, en particulier des jeunes ;
- Activités de mobilité transnationale qui favorisent les possibilités d'apprentissage dans des espaces créatifs et des sites du patrimoine culturel, y compris des résidences de création pour les artistes et les créateurs dans les domaines de l'éducation non formelle/formelle et du travail des jeunes ;
- Activités de coopération virtuelle, clé de la réussite des partenariats dans le cadre de COVID 19, utilisant la plateforme eTwinning et le portail de l'éducation scolaire et EPALE pour travailler ensemble avant, pendant et après les activités du projet ;
- Activités transnationales d'apprentissage, d'enseignement et de formation des individus (y compris la mobilité mixte), dans la mesure où elles apportent une valeur ajoutée dans la réalisation des objectifs du projet.